



Divisés sur la question de l'Ukraine, les Suisses sont appelés au vote pour renforcer leur neutralité

Par Marion Prost

Publié le 27/09/2026 à 07h00

 [Suivre sur Google](#)

Suisse Neutralité Vote

[Écouter l'article](#)

00:00

-04:43

Les Suisses votent dimanche 27 septembre sur une initiative qui veut inscrire une définition plus stricte de leur neutralité dans la Constitution. Soutenu par l'UDC, le texte limiterait notamment la possibilité pour Berne de sanctionner un pays en guerre. Les sondages annoncent son rejet.

En Suisse, défendre la neutralité devrait être une proposition assez consensuelle pour gagner une votation. C'est pourtant au nom de cette même neutralité que le gouvernement, le Parlement et presque tous les grands partis appellent à voter «*non*». Dimanche 27 septembre, les Suisses sont appelés à répondre à cette question : «Acceptez-vous l'initiative populaire "Sauvegarder la neutralité suisse (initiative sur la neutralité) ?"» Selon les derniers sondages, elle pourrait être assez largement rejetée.

L'origine du désaccord remonte à 2022 : après l'invasion de l'Ukraine, Berne a repris la plupart des sanctions de l'Union européenne contre la Russie. Pour Pro Suisse, l'organisation souverainiste à l'origine de l'initiative, et pour l'Union démocratique du centre (UDC), qui la soutient, Berne est alors sortie de son rôle. Comment la Suisse pourrait-elle jouer les médiateurs entre la Russie et l'Ukraine si elle sanctionne Moscou ? L'ancien conseiller fédéral Christoph Blocher, figure de l'UDC, s'est engagé dans la campagne. Le texte entend empêcher qu'un prochain gouvernement puisse prendre une décision semblable.

La neutralité figure déjà dans la Constitution suisse, sans qu'un article en fixe tous les usages. Elle interdit à la Confédération de participer à une guerre entre États tiers, mais lui permet de reprendre des sanctions économiques ou de coopérer avec d'autres pays pour sa sécurité. L'initiative voudrait inscrire dans la Constitution une neutralité «*perpétuelle et armée*». Elle interdirait à la Suisse d'adhérer à une alliance militaire ou de coopérer avec elle, sauf en cas d'attaque ou de préparatifs d'attaque contre son territoire. Berne ne pourrait plus sanctionner un État belligérant, hormis dans le cadre de sanctions des Nations unies ou de mesures destinées à empêcher leur contournement.

Une querelle de sanctions

«*La votation de dimanche ne met en aucun cas en discussion la neutralité*», souligne auprès du *Figaro* Sacha Zala, professeur à l'Université de Berne. Selon lui, malgré son intitulé, l'initiative «*touche la question des sanctions*». Si cette votation était adoptée, le Conseil fédéral ne pourrait plus reprendre les sanctions européennes. Les partisans de l'initiative y voient une garantie contre les pressions extérieures ; ses adversaires, une limite à la liberté de décision de la Suisse.

L'attachement à la neutralité dépasse pourtant ce scrutin. Sacha Zala rappelle qu'elle a été reconnue par les grandes puissances en 1815, avant de devenir un facteur de cohésion intérieure pendant la Première Guerre mondiale, lorsque les sympathies des Suisses francophones et germanophones les portaient vers des camps opposés. Mais cet attachement n'a jamais imposé une seule façon d'agir. *«Il n'existe pas de "vraie" neutralité»*, explique Marco Jorio, historien de la Suisse, au *Figaro* : son objectif reste de préserver le pays de la guerre, tandis que sa mise en œuvre dépend des menaces du moment.

Un principe, plusieurs pratiques

Pour Sacha Zala, la campagne recouvre aussi une autre question, moins consensuelle : celle des relations de la Suisse avec l'Union européenne : *«À la place de discuter de cette question politique primordiale, on discute d'une théologie de la neutralité»*, observe-t-il. Les sanctions contre Moscou rendent le dilemme concret : jusqu'où Berne peut-elle suivre les décisions de ses voisins européens ? Marco Jorio rappelle que la Suisse s'est déjà conformée à des sanctions occidentales, notamment à un embargo sur les technologies destinées à l'Union soviétique en 1951, sous peine d'en subir elle-même les conséquences économiques.

La Russie, qui reproche à Berne d'avoir abandonné sa neutralité, a accueilli favorablement l'initiative. Pour Sacha Zala, ce soutien donne aux opposants *«un bon argument»* : il montre *«à qui l'initiative peut apporter des avantages»*. Ceux-ci estiment qu'une neutralité plus stricte préserverait la crédibilité de la Suisse comme médiatrice. Le gouvernement répond que cette crédibilité ne l'oblige pas à renoncer aux sanctions, ni à sa marge de manœuvre face aux violations du droit international.

Les électeurs pourraient donc rejeter le texte, mais cela ne signifierait pas que la Suisse renoncerait à sa neutralité. Et ce *«non»* ne clôturerait pas forcément le débat : Sacha Zala rappelle qu'une initiative refusée peut encore conduire le gouvernement et le Parlement à infléchir leur politique. Les Suisses pourraient voter contre dimanche et continuer à discuter des sanctions dès lundi.